



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 octobre 2012  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-septième session**  
Point 8 de l'ordre du jour  
**Débat général**

## **Lettre datée du 1<sup>er</sup> octobre 2012 adressée au Président de l'Assemblée générale par le Représentant permanent de la Serbie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la déclaration de la délégation de la Serbie, exerçant son droit de réponse après la déclaration faite par le Président de l'Albanie, M. Bujar Nishani, le 27 septembre 2012, lors du débat général de la soixante-septième session de l'Assemblée générale (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 8 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Feodor **Starčević**



**Annexe à la lettre datée du 1<sup>er</sup> octobre 2012 adressée  
au Président de l'Assemblée générale par le Représentant  
permanent de la Serbie auprès de l'Organisation  
des Nations Unies**

**Déclaration de la délégation de la Serbie, exerçant son droit  
de réponse après la déclaration faite par le Président  
de l'Albanie le 27 septembre 2012, lors du débat général  
de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session**

Le Président de la République d'Albanie, Bujar Nishani, a fait une déclaration le 27 septembre 2012, lors du débat général de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session.

Dans cette déclaration, il a notamment affirmé que la création de l'État indépendant de « Kosovo » il y avait cinq ans avait été un facteur important de paix et de stabilité dans la région de l'Europe du Sud-Est.

Dans le dernier rapport sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (S/2012/603) qu'il a soumis au Conseil de sécurité conformément à la résolution 1244 (1999), le Secrétaire général a noté que les tensions sur le terrain s'étaient accrues, que des actes de vandalisme et d'intolérance religieuse continuaient d'être commis et que des lettres de menaces, signées par un groupe se faisant appeler « Armée nationale albanaise » et exigeant le départ des Serbes kosovars, avaient été trouvées dans des villages serbes du Kosovo. Tout le monde sait que, dans la région du Kosovo-Metohija, les droits de l'homme fondamentaux ne sont absolument pas respectés et que les Serbes et les autres habitants non albanais vivent dans la peur constante de perdre leur vie et leurs biens.

Est-ce là l'image d'un état démocratique et d'une société multiethnique? Par ailleurs, le vrai signe de la paix et de la stabilité dans la province du sud de la Serbie sous l'autorité intérimaire des Nations Unies est la diminution constante du nombre des retours volontaires. Il faut garder présent à l'esprit que 230 000 Serbes du Kosovo-Metohija restent déplacés par la force de leurs terres ancestrales.

Si le Président de la République d'Albanie estime que la « République du Kosovo » a atteint un nouveau niveau de consolidation de l'État avec l'achèvement de la phase d'indépendance supervisée par la communauté internationale, le Secrétaire général évalue sans doute de manière plus juste la situation dans son rapport lorsqu'il affirme qu'une communauté de vues au sujet des tâches qui restent à accomplir favoriserait à terme le succès et l'efficacité des efforts collectifs accomplis au niveau international et permettrait ainsi d'éviter tout désengagement prématuré.

La déclaration unilatérale d'indépendance des autorités provisoires du Kosovo n'est pas propice à la paix et à la stabilité, ni à l'établissement d'une société démocratique et multiethnique. Seul le dialogue peut permettre de régler tous les problèmes d'une manière durable, viable et acceptable par les deux parties. La République de Serbie est prête à participer de manière constructive à ce processus, qui est la clef de la paix, de la stabilité et du progrès dans la région de l'Europe du Sud-Est.

Le Président de la République d'Albanie a également déclaré que la Cour internationale de Justice avait clairement indiqué que l'indépendance du « Kosova » était conforme au droit international. En réalité, la Cour a seulement dit qu'une déclaration d'indépendance ne constituait pas nécessairement une violation du droit international. Le fait qu'il n'y a pas eu de violation explicite du droit international ne veut pas dire que cette sécession unilatérale soit légitime, ni que le Kosovo soit devenu, par ce moyen, un État indépendant. De fait, il est clairement indiqué au paragraphe 56 de l'avis consultatif que la Cour ne s'est pas prononcée sur le fond du dossier.

---